

REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT DU JEU-CONCOURS SAINT VALENTIN PARIS LA DEFENSE

Article 1^{er}. Organisation du tirage au sort

Dans le cadre de la Saint Valentin, l'établissement Paris La Défense – dont le siège est à COURBEVOIE (92400) Tour B – Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre et identifié au SIREN sous le numéro 833 718 794 – organise un jeu-concours sur ses plateformes du 3/02/2020 au 10/02/2020 inclus. Ce jeu-concours sera accessible par la plateforme Social Shaker et sur le lien : https://shakr.cc/2pnew. Le jeu-concours sera également relayé sur les réseaux sociaux de Paris La Défense, Facebook, Twitter et Instagram :

https://www.facebook.com/ladefense.fr/ https://twitter.com/ParisLaDefense https://www.instagram.com/parisladefense/

Article 2. Conditions de participation

- 2.1 Ce tirage au sort est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : https://shakr.cc/2pnew
 La société Paris La Défense se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.
- 2.2. Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de son représentant légal pour participer au tirage au sort et accepter le présent règlement. Paris La Défense pourra demander de justifier cette autorisation et, dans le cas contraire, disqualifier un participant ne pouvant justifier cette autorisation.
- 2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.
- 2.4 La participation au tirage au sort implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.
- 2.5 Une seule participation par personne physique est acceptée (riverains / étudiants sur le site de Paris La Défense / personnes travaillant sur le site de Paris La Défense / salariés de Paris La Défense / tourisme sur le territoire).



Article 3. Dotation, modalités du tirage au sort et désignation

1. La dotation à remporter :

Le lot à gagner lors du tirage au sort est composé de :

- 1 Dîner pour deux personnes, valable <u>uniquement</u> le 14 février 2020 au Restaurant Octopus (1 Esplanade de La Défense 92800 Puteaux) et comprend, par personne : entrée + plat OU plat + dessert ET 1 cocktail signature et 1 verre de vin au choix. Valeur financière du lot : 100€
- Ce dîner sera suivi par une nuit à l'Hôtel Mélia Paris La Défense (3 boulevard de Neuilly 92400 Courbevoie) et d'un petit-déjeuner pour le 15 février 2020. Valeur financière du lot : 200€

Aucun autre lot ne sera attribué durant le tirage au sort. Il ne sera pas possible d'obtenir la compensation financière du lot offert, ni de demander son échange. Le présent jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Toutefois, tout éventuel frais (tel que les frais de connexion à Internet par exemple), necessaire à la participation au présent jeu, ne sera pas remboursé. Les frais de transports ne sont pas inclus dans le lot que propose Paris La Défense. Tous les frais de déplacements nécessaires pour venir bénéficier de la dotation seront à la charge du gagnant.

Le gagnant recevra par mail, le 11 février 2020, un bon unique et nominatif pour le diner et un bon unique et nominatif pour la nuit à l'Hôtel Mélia + petit-déjeuner. La présentation de ces bons ainsi que d'une pièce d'identité correspondante seront obligatoires afin de bénéficier des prestations dans les deux établissements.

2. Modalité du tirage au sort et désignation :

La participation au jeu se déroule comme suit :

- 1. Le participant peut participer par le biais de son compte Facebook, Twitter ou Instagram, ou se rendre directement sur le lien : https://shakr.cc/2pnew
- 2. Cliquer sur le bouton « participer ».
- 3. Remplir le formulaire de participation, confirmer votre majorité et avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :

Le joueur ne peut s'inscrire qu'une fois sur toute la durée du jeu, mais peut revenir pour inviter ses amis.

Le tirage au sort se fera de manière aléatoire par la plateforme Social Shaker et se déroule comme suit : « Le lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort automatique généré par Social Shaker, sur l'ensemble des participants au jeu, ayant validé leur participation. »

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur internet à l'adresse suivante : https://shakr.cc/2pnew

La participation au tirage au sort peut s'effectuer exclusivement par voie électronique. Toute participation par voie postale est exclue.

Les participants auront du 03 février 2020 jusqu'au 10 février 2020 inclus pour s'inscrire au tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué le **11 février 2020** par Paris La Défense.



Article 4. Données personnelles ;

Pour permettre leur participation au jeu-concours Saint Valentin de Paris La Défense, les participants tirés au sort devront obligatoirement fournir à Paris La Défense des informations et données personnelles les concernant. Ainsi le genre, nom, prénom, email, ainsi que le statut des répondants sont des champs obligatoires pour pouvoir participer au tirage au sort.

Pour les contacts qui ne souhaitent pas s'abonner à la newsletter Paris La Défense, les informations transmises au travers du formulaire seront stockées jusqu'au tirage au sort et supprimées dès le 12 février.

Enfin pour les participants qui souhaitent participer au tirage au sort et s'abonner à la newsletter, les informations transmises seront ensuite stockées dans notre base de données pour une durée de 3 ans.

Politique de protection des données personnelles

Soucieuse du respect de la vie privée des internautes, Paris La Défense s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations à caractère personnel soient effectués conformément au Règlement UE n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Personnes Physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ci-après « RGPD » et à l'ensemble des dispositions de la réglementation française applicable en la matière.

Nous n'utilisons vos données personnelles que dans les cas prévus par la réglementation en vigueur soit, votre consentement à l'utilisation de vos données.

1. Responsable du traitement et le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO)

1.1 Responsable de traitement

Le responsable des traitements est Paris La Défense, établissement public, dont le siège social est situé 110 Esplanade du Général-de-Gaulle – Coeur Défense – Tour B – à Paris La Défense Cedex (92932), enregistré au RCS de Nanterre sous le numéro 833 718 794 – identifié SIRET 833 718 794 00013 – SIREN 833 718 794 – NAF 4110C, Représenté par Marie-Célie GUILLAUME, nommée Directrice Générale par délibération du Conseil d'administration de Paris La Défense n°2018/08 du 19 mars 2018, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en application de l'article R. 328-9 du code de l'urbanisme.

Paris La Défense exploite notamment les sites internet suivants (ci-après le « Site ») :

- www.parisladefense.com
- www.garden-parvis.com
- www.urbanweek.fr

1.2 <u>Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO)</u>

Un Délégué à la Protection des Données Personnelles a été désigné, dont les coordonnées sont les suivantes : dpo@parisladefense.com



2. Données collectées

2.1. Données générales

Sont collectées et traitées les données transmises par vous et/ou les abonnés via notamment :

- le formulaire d'inscription;
- l'inscription à l'une des newsletters et/ou communications de Paris La Défense ;
- lors de la participation à des promotions ou jeux-concours ;
- au cours de votre navigation sur les (s) supports numérique(s); Vous pouvez gérer le paramétrage de vos cookies dans le bandeau affiché lors de votre navigation.
- par certains partenaires de Paris La Défense offrant des services à partir de son Site.

Certaines des données personnelles sont nécessaires lors de la création d'un compte, pour la souscription à un abonnement aux publications de Paris La Défense, pour établir des statistiques sur la fréquentation des support(s) numérique(s). Vous transmettez volontairement ces données. Le caractère facultatif ou obligatoire des données vous est indiqué lors de leur collecte par un astérisque. Paris La Défense recueille et traite des données vous concernant provenant de ses partenaires commerciaux, notamment sur l'utilisation des services disponibles à partir des supports numériques. Lors de chacune de vos visites sur notre Site et / ou applications, nous recueillons des informations relatives à votre connexion et à votre navigation. Différentes technologies peuvent être mises en œuvre pour recueillir ces données. La principale est le cookie (cf. notre politique de Cookies ci-après dans l'article 3.4 et dans l'article 7). Vous avez la possibilité de les accepter ou non lors de votre navigation au travers d'un bandeau spécifique.

2.2. Données relatives aux mineurs

En principe, nos produits et services s'adressent à des personnes majeures capables de souscrire des obligations contractuelles. L'utilisateur mineur doit obtenir le consentement de son responsable légal préalablement à la communication de données personnelles le concernant. Pour l'inscription sur notre Site et à certains de nos services en ligne (newsletter par exemple), l'âge de 16 ans est accepté. Un internaute âgé de moins de 18 ans au moment de la publication ou de la création d'un compte en ligne bénéficie d'un droit spécifique à l'effacement des données le concernant.

Pour consulter le détail des mentions légales liées aux données personnelles veuillez consulter la page suivante https://parisladefense.com/fr/donnes-personnelles-cookies

Article 5. Consultation et acceptation du règlement

Chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et les principes du tirage au sort. Le simple fait de participer entraı̂ne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.



A tout moment, le présent règlement peut être consulté en ligne et imprimé sur le site de Paris La Défense en cliquant sur le lien suivant : https://parisladefense.com/fr/reglement-jeu-concours

Paris La Défense se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, de reporter ou d'annuler le tirage au sort ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du tirage au sort sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait. Paris La Défense en informera les participants.

Le tirage au sort est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du tirage au sort, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, Paris La Défense se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux juridictions compétentes.

• Article 6. Réclamation

Toute réclamation doit être faite par mail à communication@parisladefense.com dans le délai d'un mois suite à la dégustation. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation du présent règlement pour des raisons de coût et de logistique.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le délai d'un mois suivant le tirage au sort du jeu-concours sera tranché souverainement par Paris La Défense dans le respect des règles et réglementations existantes. Paris La Défense ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment un éventuel retard de la distribution du courrier ou du mauvais acheminement informatique, ni de cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler l'opération.

Paris La Défense ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de Paris La Défense ne pourra être engagée si les participations ne sont pas enregistrées, incomplètes, ou impossibles à vérifier.

Paris La Défense ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du tirage au sort.

Paris La Défense ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.



Si pour quelque raison que ce soit, ce tirage au sort ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bug, d'une intervention, intrusion non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de Paris La Défense et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du tirage au sort, Paris La Défense se réserve alors le droit discrétionnaire d'écourter, proroger, modifier, reporter ou annuler le tirage au sort ou encore d'y mettre fin.

Paris La Défense se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du tirage au sort ou du site web ou encore qui viole les règles du présent règlement.